

Ciotti fait du Zemmour alors qu'il a déposé une proposition de loi digne des Frères musulmans !

écrit par Christine Tasin | 16 novembre 2021





D'un côté, ses dernières déclarations qui pourraient nous faire croire qu'il serait proche des positions de Zemmour sur l'immigration, sur le droit du sol, sur la liberté de Zemmour de pouvoir dire ce qu'il veut au Bataclan... Impression d'ensemble : « il n'est pas mauvais, le petit Ciotti ! »

La gueule des autres candidats à la primaire... à savourer en passant !

Éric Ciotti (@ECiotti): « On ne peut plus devenir français par le hasard du droit du sol » #DebatdeLaDroite pic.twitter.com/6GBjMLRDlQ

– BFMTV (@BFMTV) [November 14, 2021](#)

Éric Ciotti (@ECiotti) dénonce un « procès de Moscou » contre Éric Zemmour après sa venue au Bataclan #DebatdeLaDroite pic.twitter.com/eYyElxKrhH

De l'autre, Ciotti n'est pas Zemmour, c'est un LR, capable du pire comme du meilleur ! En 2019 il avait déposé une proposition de loi que ni les frères musulmans ni Avia n'auraient pas reniée !!!

Face à la multiplication des actes et injures commis en raison de l'appartenance à une religion, notre arsenal législatif doit évoluer.

[...]

Enfin, l'article 3 prévoit un durcissement du cadre législatif avec la création d'un délit de droit commun et une aggravation de la répression. *La haine motivée par l'appartenance à une religion, entre autres, ne doit pas être perçue comme l'expression d'une simple opinion mais mérite une véritable réponse pénale, efficace et rapide.*

[...]

Actuellement, les injures publiques envers des personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée sont sanctionnées par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Or cette loi n'a pas été conçue pour une expression publique généralisée. Elle n'est pas adaptée au contentieux de masse qu'Internet est de nature à engendrer...[...] Le cadre procédural apparaît désormais trop rigide et inadapté. L'article 3 propose par conséquent de sortir ces délits de la loi sur la presse de 1881 pour les insérer dans le code pénal. En outre, ces faits seraient punis de deux ans d'emprisonnement et de 70 000 € d'amende, contre un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende actuellement.

[...]

<https://resistancerepublicaine.com/2019/03/14/en-40-avec-ciotti-si-vous-aviez-hai-les-nazis-ca-aurait-ete-2-ans-de-prison-et-70-000-euros-damende/>

Ma conclusion, à l'époque, était claire :

Ecrivez en lettres rouges le nom de ces députés sur votre calepin. Ils ne doivent plus pouvoir se présenter à une élection quelconque sans qu'une campagne ne rappelle qu'ils ont largement concouru à interdire la liberté d'expression en France et l'instauration de la charia.

Éric CIOTTI, Martial SADDIER, Éric WOERTH, Jean-Luc REITZER, Thibault BAZIN, Valérie LACROUTE, Jean-Louis THIÉRIOT, Raphaël SCHELLENBERGER, Patrick HETZEL, Christophe NAEGELEN, Meyer HABIB, Laurence TRASTOUR-ISNART, Bérengère POLETTI, Guy BRICOUT, Stéphane DEMILLY, Laurent FURST, Pierre MOREL-À-L'HUISSIER, Michèle TABAROT, Antoine SAVIGNAT, Éric PAUGET, Jean-Pierre DOUR, Bernard PERRUT, Frédéric REISS, Jean-Claude BOUCHET, Jean-Louis MASSON, Constance LE GRIP, Émilie BONNIVARD, Michel VIALAY, Valérie BEAUVAIS, Jacques CATTIN, Annie GENEVARD, Jean-Jacques FERRARA, Geneviève LEVY, Brigitte KUSTER, Damien ABAD, Vincent ROLLAND, Franck MARLIN, Pierre VATIN, Marc LE FUR...

Ciotti dit : « Eric Zemmour est un ami »...

Il est temps de rappeler à Zemmour ce bel adage de Voltaire : *mon Dieu, gardez-moi de mes amis. Quant à mes ennemis, je m'en charge !*

Hou hou méfions-nous, chantait Jean Ferrat !